

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 mai 2020**

**Session d'installation du conseil municipal**

**Présents** : Tous les conseillers en exercice

**Convocation** : 18 mai 2020

**Secrétaire** : Sébastien GIRARDET

**Début de séance** : 20h00

Approbation du Compte-rendu du précédent conseil

Ordre du jour

- 1) **Election du Maire**
- 2) **Détermination du nombre d'adjoints**
- 3) **Election des adjoints**
- 4) **Charte de l'élu local**

Monsieur Jean-Paul PECAUD, Maire, ouvre la séance de conseil municipal et déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Monsieur Sébastien GIRARDET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### 1) **Election du Maire**

M. PECAUD rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Maryse VIPREY 8 / HUIT voix
- M. Georges POITREY : 5 / CINQ voix

**Madame Maryse VIPREY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire.**

### 2) **Détermination du nombre d'adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention :**

- d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

### 3) **Election des adjoints**

#### **Election du 1<sup>er</sup> adjoint :**

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Monsieur Sébastien GIRARDET a obtenu 14 / QUATORZE voix

**Monsieur Sébastien GIRARDET, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1<sup>er</sup> adjoint**

#### **Election du 2<sup>ème</sup> adjoint :**

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

#### **1<sup>er</sup> tour :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 8

Ont obtenus :

- Marcel BRONGNIART : 5 / CINQ voix
- Guillaume DEVAUX : 5 / CINQ voix
- Sébastien RATIE : 0 / ZERO voix
- Mathias RECEVEUR : 2 / DEUX voix

#### **2<sup>nd</sup> tour :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenus :

- Marcel BRONGNIART : 5 / CINQ voix
- Guillaume DEVAUX : 8 / HUIT voix
- Mathias RECEVEUR : 2 / DEUX voix

**Monsieur Guillaume DEVAUX, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint**

#### **Election du 3<sup>ème</sup> adjoint :**

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

#### **1<sup>er</sup> tour :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenus :

- Chantal DERAY : 3 / TROIS voix
- Georges POITREY : 11 voix

**Monsieur Georges POITREY, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint**

#### **4) Charte de l'élu local**

Madame le Maire distribue à chaque membre du conseil municipal un exemplaire de la charte de l'élu local et fait une lecture à voix haute des 7 points constituant les principes déontologiques avec lesquels les conseillers municipaux exercent leur mandat.

Chaque conseiller appose ensuite sa signature sur l'exemplaire de la charte qui sera conservé en mairie.

Fin de séance : 20h50